

## Aide à l'inscription sportive et de loisirs

Le CCAS de la mairie de Mauve S/Loire s'engage dans l'attribution d'une aide aux sports et aux loisirs pour les enfants âgés de 5 à 18 ans.

Le quotient familial est le repère qui permet d'attribuer l'aide.

**Pour la saison 2023-2024, le CCAS attribue une participation unique de :**

- Pour les QF inférieurs ou égaux à 350 : 80 €
- Pour les QF compris entre 351€ et 500€ : 50 €
- Pour les QF compris entre 501€ et 800€ : 30 €

Les dossiers devront être adressés au CCAS entre le 01/09/2023 et la date de clôture des inscriptions par les associations **(sur rendez-vous ou par mail)**.

L'aide sera versée **directement à la famille** selon les montants définis et dans la limite du montant restant à sa charge, après déduction des autres aides auxquelles elle est éligible : CAF, État, Région, Département, Comité d'Entreprise...

Les demandeurs devront obligatoirement fournir :

- Une attestation délivrée par l'association mentionnant nom, prénom, âge, activité, et montant de la cotisation payée par la famille.
- Le dernier avis d'imposition
- Le dernier justificatif de la CAF
- Un RIB

Pour tous renseignements ou demandes, vous pouvez prendre contact auprès du CCAS au **02.40.25.54.33** ou à l'adresse [ccas@mauvessurloire.fr](mailto:ccas@mauvessurloire.fr)